



Direction Départementale des Territoires

Moulins, le 4 octobre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mise en œuvre d'un dispositif de transfert spécifique de quotas laitiers sans terre (TSST) pour la campagne 2010-2011 dans le département de l'Allier

L'achat de quotas laitiers est ouvert dans le bassin Auvergne-Limousin

La conférence du bassin laitier Auvergne-Limousin, présidée par M. le Préfet de la région Auvergne, a fixé les conditions auxquelles doivent satisfaire les producteurs souhaitant opérer un achat de quotas supplémentaires dans le cadre du dispositif de Transfert Spécifique Sans Terre.

Dans une logique d'optimisation de la production laitière et d'atteinte du volume affecté au bassin Auvergne-Limousin, le dispositif d'achat de litrages est ouvert à tous les détenteurs d'un quota de référence « livraisons » sans obligation minimale de réalisation du quota déjà détenu, à la condition qu'ils s'engagent à acheter plus de 5 000 litres. Priorité est donnée aux producteurs ayant bénéficié d'une attribution de plus de 20 000 litres de quotas à titre gratuit au cours de la campagne laitière en cours.

Pour les non-détenteurs d'une référence livraisons, les demandeurs doivent fournir, à l'appui de leur demande, une proposition de contrat avec l'acheteur de leur choix et s'engager à solliciter un minimum de 15 000 litres.

Pour cette campagne, le prix d'achat du litre est fixé à 0,1125 €. Les fonds mobilisés seront utilisés au financement des aides à la cessation d'activité laitière des producteurs arrêtant la production.

Les producteurs qui souhaitent acheter un volume de lait complémentaire doivent impérativement déposer leur demande avant le 31 octobre 2011 auprès de la direction départementale des territoires. Les formulaires sont disponibles sur le site www.allier.gouv.fr. /Agriculture /Gestion de l'exploitation/Quotas laitiers.

Contact : Annie NIFOSI (DDT 03) 04-70-48-78-90